

## **Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOI) Construction du Siège de l'ANAC**

AAOIN<sup>o</sup>: 002/CPMP/MET/ANAC/2024

1. *Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC/MET) pour l'année 2024.*
2. *L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) a dégagé dans le cadre de l'exécution de son budget 2024 des fonds, afin de financer **la Construction des locaux de son siège**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des **travaux de construction de son Siège à Nouakchott**. Les travaux de construction seront exécutés à Nouakchott (Carrefour Berad). Le délai d'exécution des travaux est de **18 mois**.*
3. *L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de **travaux de construction des locaux du Siège de l'ANAC** y compris la préparation du site devant recevoir les Bâtiments, leur raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, l'implantation et la construction des Bâtiments (Bâtiment principal et Annexes), tous les corps d'état confondus et **en 1 lot**.*
4. *Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.*
5. *Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la direction générale de l'ANAC et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Siège de l'ANAC – Tel: +222 45244005 Fax: +222 45253578 BP 91 Nouakchott - Mauritanie dans les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.*
6. *Les exigences en matière de qualification sont :*
  - ✓ Fournir un certificat de qualification et de classement des entreprises
  - ✓ Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années, **au moins deux marchés similaires attestés par un Maître d'Ouvrage public, parapublic ou organisme international** qui ont été exécutés et achevés de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du PV de réception sans réserve ou définitif ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir les pages de garde et de signature du marché ; **le montant cumulé de deux marchés sera au minimum 120 000 000 MRU.**
  - ✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des 3 dernières années, supérieur ou égal à : **200.000.000 MRU**, ce pour des travaux de construction attestés par un organisme de certification agréé (**un Maître d'Ouvrage public, parapublic ou organisme international**).
  - ✓ Disposer du matériel minimum pour chaque lot, en possession ou en location, décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;



- ✓ Proposer le personnel clé pour chaque lot, décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. L'entreprise fournira pour chaque membre du personnel : le diplôme, le CV et l'engagement de disponibilité signé ;
  - ✓ Disposer d'une attestation de financement bancaire d'un montant de : **30 000 000 MRU**, délivrée par une banque et destinée au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché.
7. Le dossier d'Appel d'Offre, en version authentique cachetée par la CPMP et l'ANAC, pourra être obtenu auprès de la Direction d'ANAC contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de Vingt mille Ouguiyas (20.000 MRU) au Trésor Public exclusivement, seule la copie cachetée et paraphée fait foi ;
8. Les soumissions d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.
9. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention :
- « A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics/MET - Ministère de l'Equipement et des Transport CPMP-MET (en face des jardins maraichers), siège du MET, 1er étage, Nouakchott.
- Nouakchott-Mauritanie**  
Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement
10. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le **18/09/2024** à **12 heures TU** en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies ;
- Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, le **18/09/2024** à **12 heures TU**, par la Commission de Passation des Marchés Publics/ Publics/MET (en face des jardins maraichers ), siège du MET, 1er étage, SEBKHA, Nouakchott en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;
11. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **2000 000 MRU** délivrée par une **banque installée ou représenté en Mauritanie**.
- La durée de validité de la garantie de soumission est de **120 jours au moins** à compter de la date limite de dépôt des offres.
12. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser **18 mois**. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.
13. Les montants des offres doivent être exprimés en toutes taxes et TVA.

Fait à Nouakchott le, 01 /08/2024  
Le Directeur Général de l'ANAC

